

# Pierre FERÉY

Commissaire aux comptes

32, rue Jean Marais 50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Tél : 06.71.66.37.03 Email : [ferey.pierre@orange.fr](mailto:ferey.pierre@orange.fr)

**Comité d'activités sociales, culturelles et sportives des personnels actifs et retraités  
de la ville de Cherbourg en Cotentin et du CCAS**

(CASCS de Cherbourg-en Cotentin)  
Hôtel de Ville de Cherbourg en Cotentin  
Place Napoléon  
Cherbourg-Octeville  
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

---

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2023**

Mesdames, Messieurs,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 27 mars 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Comité d'activité sociales, culturelles et sportives des personnels actifs et retraités de la ville de Cherbourg en Cotentin et du CCAS » (CASCS de Cherbourg-en Cotentin) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association « Comité d'activité sociales, culturelles et sportives des personnels actifs et retraités de la ville de Cherbourg en Cotentin et du CCAS » (CASCS de Cherbourg-en Cotentin), à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les applications auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenus pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.

## **Vérification des rapports et autres documents adressés aux adhérents.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du président et dans les autres documents adressés aux membres, sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association « Comité d'activités sociales, culturelles et sportives des personnels actifs et retraités de la ville de

Cherbourg en Cotentin et du CCAS » (CASCS de Cherbourg-en Cotentin) ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association « Comité d'activités sociales, culturelles et sportives des personnels actifs et retraités de la ville de Cherbourg en Cotentin et du CCAS » (CASCS de Cherbourg-en Cotentin).

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

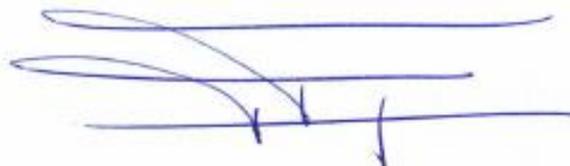
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cherbourg en Cotentin, le 28 février 2024

Pierre FERÉY  
Commissaire aux comptes



**Comité d'activités sociales, culturelles et sportives des personnels actifs et retraités  
de la ville de Cherbourg en Cotentin et du CCAS**

(CASCS de Cherbourg-en Cotentin)  
Hôtel de Ville de Cherbourg en Cotentin  
Place Napoléon  
Cherbourg-Octeville  
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

**Bilan au 31 décembre 2023 (en euros)**

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevet, licences, marques, logiciels, ...				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	6,623	4,219	2,403	996
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres				
<b>Total I</b>	<b>6,638</b>	<b>4,219</b>	<b>2,418</b>	<b>1,011</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	9,754		9,754	9,906
Créances				
Créances clients, Usagers et comptes rattachés	4,453		4,453	3,436
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	27,836		27,836	15,498
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	103,618		103,618	99,555
Charges constatées d'avance	3,745		3,745	1,743
<b>Total II</b>	<b>149,405</b>	<b>0</b>	<b>149,405</b>	<b>130,138</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL ( I+II+III+IV+V)</b>	<b>156,042</b>	<b>4,219</b>	<b>151,823</b>	<b>131,149</b>

## CASCS de Cherbourg-en Cotentin

### Bilan au 31 décembre 2023 (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	123,241	141,797
Exedent ou déficit de l'exercice	-4,586	-18,556
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	118,655	123,241
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>	0	0
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	0	0
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	25,461	3,110
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7,707	4,798
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>Total IV</b>	33,168	7,908
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL ( I+II+III+IV+V)</b>	151,823	131,149

## CASCS de Cherbourg-en Cotentin

### Compte de résultat (1/2) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 (en euros)

	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Vente de prestations de service	121,917	118,016
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	214,514	201,114
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	0	28
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	0	0
<b>Total I</b>	<b>336,431</b>	<b>319,158</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	53,539	48,719
Variation de stock	152	-3,841
Autres achats et charges externes	288,208	292,870
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1,135	1,009
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		0
<b>Total II</b>	<b>343,035</b>	<b>338,757</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION ( I-II)</b>	<b>-6,603</b>	<b>-19,599</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilière et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2,018	1,043
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>2,018</b>	<b>1,043</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER ( III-IV)</b>	<b>2,018</b>	<b>-1,043</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-4,586</b>	<b>-18,556</b>

**Compte de résultat (2/2)**  
**pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 (en euros)**

(suite)	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		
<b>Total V</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	338,449	320,201
Total des charges ( II+IV+VI+VIII)	343,035	338,757
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-4,586</b>	<b>-18,556</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Comité d'activités sociales, culturelles et sportives des personnels  
actifs et retraités de la ville de Cherbourg en Cotentin et du  
CCAS**

(CASCS de Cherbourg-en Cotentin)  
Hôtel de Ville de Cherbourg en Cotentin  
Place Napoléon  
Cherbourg-Octeville  
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

**Annexe comptable au 31 décembre 2023**

**Principes, règles et méthodes comptables**

**Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2014-03 de l'autorité des normes comptables, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

**Méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

**Méthode de présentation**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## **Informations relatives au bilan**

### **Tableau des immobilisations**

	Valeur brute Début de l'Ex.	Augmentation	Diminution	Valeur brute Fin de l'Ex.
Matériel de bureau	3.536€	0€	0€	3.536€
Mobilier	544€	2.543€	0€	3.087€
Titres immobilisés	15€	0€	0€	15€
Total	4.095€	2.543€	0€	6.638€

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

### **Tableau des amortissements**

	Amortissements Début	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements Fin
Matériel de bureau	2.540€	667€	0€	3.207€
Mobilier	544€	468€	0€	1.012€
Titres immobilisés	0	0€	0€	0€
Total	3.084€	1.135€	0€	4.219€

### **Durée des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 ans

### **Evaluation des stocks**

L'évaluation du coût de revient des billets au 31 décembre 2022 s'élève à 9.906 €.

### **Etat des échéances des créances**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Adhérents	4.453€	4.453€	
Acomptes fournisseurs	27.836€	27.836€	
Total	32.289€	32.289€	

### **Détail des charges constatées d'avance**

Intitulé	Montant
Assurance	1.787€
Stock de fournitures	1.958€
Total	3.745€

#### Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs	25.461€	25.461€		
Acomptes adhérents	7.707€	7.707€		
Total	33.168€	33.168€		

#### Informations relatives au compte de résultat

Ventilation des charges et produits par destination

	Dépenses totales	Participation des Adhérents	Autres recettes	Dépenses à la charge du CASCS	Subvention de la ville (1)	Résultat
FONCTIONNEMENT	13,802 €	0 €	2,018 €	11,785 €	13,114 €	1,329 €
COHESION	1,632 €	190 €		1,442 €	0 €	-1,442 €
SOIREE AG	4,439 €	1,042 €	0 €	3,397 €	9,000 €	5,603 €
FETES DE FIN D'ANNEE	94,770 €	0 €	0 €	94,770 €	95,000 €	230 €
ACTIVITES (Loisirs, Sport, Culture,...)	68,732 €	21,331 €	0 €	47,401 €	42,400 €	-5,001 €
VACANCES	105,968 €	58,250 €	0 €	47,719 €	45,000 €	-2,719 €
BILLETERIES	53,692 €	41,105 €	0 €	12,587 €	10,000 €	-2,587 €
Total année 2023	343,035 €	121,917 €	2,018 €	219,100 €	214,514 €	-4,586 €

(1) Répartition de la subvention selon budget prévisionnel 2023

